



*Cabinet du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat*

-----  
*Inspection Générale des Finances*

*République de Côte d'Ivoire  
Union – Discipline – Travail*

-----

## **DOSSIER DE PRESSE**

---

# **PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2019**

## **7<sup>EME</sup> EDITION**

---

**PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION  
PUBLIQUE LA PLUS MODERNE 2019**

**L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES  
LAUREATE**

**PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LA PLUS MODERNE 2019**

**L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES LAUREATE**

## **INTRODUCTION**

La Côte d'Ivoire s'est inscrite depuis 2012 dans une dynamique de croissance économique forte dont l'un des principaux leviers réside dans la volonté politique clairement affichée du Gouvernement de faire de la bonne gouvernance le socle de la gestion du secteur public et parapublic.

Cet engagement du Gouvernement s'est renforcé par la mise en œuvre d'importantes réformes, notamment la transposition dans l'ordonnancement juridique national des normes communautaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le renforcement des capacités des instruments de gouvernance telle que l'Inspection Générale des Finances (IGF)

## **PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES**

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, depuis décembre 2014, l'IGF fait partie du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance et a contribué de manière significative au cours de ces sept (07) dernières années à l'amélioration de la gouvernance économique et financière de la Côte d'Ivoire en s'imposant comme un acteur majeur dans l'assainissement des finances publiques. Elle est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'Inspecteurs Généraux Adjointes, d'un Secrétaire Permanent, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers et d'Agents de Police Judiciaire et d'un personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de direction, agents spécialisés des travaux publics.)

Au 31 décembre 2018, l'effectif de l'IGF s'établit à 131 agents répartis dans trois divisions opérationnelles et quatre cellules spécialisées.

Elle est régie principalement par les textes suivants :

- Le décret n° 99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances ;

- Le décret n° 2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- Le décret n° 2015 - 475 du 1 juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- L'arrêté n° 038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC).

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances des attributions transversales qui couvrent principalement les activités des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Sa spécificité réside dans le fait qu'elle est une structure de gouvernance de proximité axée en priorité sur les finances publiques. Suivant les textes ci-dessus rappelés, l'IGF est chargée :

- D'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des activités des services de l'administration économique et financière ;
- De missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des Etablissements Publics Nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- Des missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquêtes et de toutes autres missions demandées par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres ;
- D'assurer la fonction d'Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers.

Pour faire face à ces nouveaux défis, l'IGF s'est réorganisée en s'appropriant de nouveaux modes de fonctionnement à travers la mise en place d'un système de de la qualité.

Cette approche, basée sur la participation de tous les agents pour l'atteinte des objectifs a permis à l'IGF de renforcer son expertise dans la conduite des dossiers

et de consolider la confiance de ses clients et de ses partenaires. Ce qui a eu pour conséquence, l'accroissement de son portefeuille d'activités.

C'est cette expérience que l'IGF veut partager à travers sa candidature au Prix National d'Excellence organisé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers « le Prix d'Excellence de l'Administration la plus Moderne ».

Le projet que nous allons présenter va s'articuler autour de trois axes (03) majeurs, à savoir :

- la modernisation et l'amélioration du cadre de travail de l'Inspection Générale des Finances ;
- l'amélioration de la gouvernance de l'IGF par le système de management de la qualité ;
- l'expertise de l'IGF dans la réforme des finances publiques.

### **Ce qui a valu à l'IGF d'être primée "Administration publique la plus moderne" en 2019**

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dont la mission principale est de contribuer au sein du dispositif national de gouvernance - à la saine gestion des finances publiques.

Afin de relever efficacement les défis majeurs liés à la promotion gouvernance économique et financière, tels que donner à nos mandants l'assurance raisonnable d'une gestion efficiente des deniers publics, couvrir efficacement notre champ d'intervention, accompagner les différents services dans l'implémentation des contrôles issus des nouvelles directives communautaires, appuyer la lutte contre la corruption et contribuer à l'amélioration des indices de la gouvernance (Mo Ibrahim, le doing business),

J'ai résolument engagée l'IGF - depuis 2012 - dans un processus d'amélioration continue de ses performances qui se traduisent notamment par :

- **un cadre de travail** qui a été largement amélioré avec la réhabilitation des anciens locaux de l'IGF et l'achat du siège de la Brigade de Lutte contre la Corruption ;

- **des ressources humaines** qui ont été renforcées et fortement diversifiées avec un fort accent sur la formation continue qui a abouti à la certification de cinq agents en audit interne, ainsi que la promotion du genre avec plus de 30% de femmes dans l'effectif de l'IGF ;
- **la mise en œuvre de la démarche qualité** avec le maintien en 2019 de la certification à l'ISO 9001 version 2015 obtenue en 2018 ;
- **la digitalisation du Service** avec la mise en place d'un réseau intranet, la gestion électronique des documents et courriers et la mise en place d'un site internet ;
- **la redevabilité** avec la production régulière des rapports de missions et leur diffusion à nos mandants, ainsi que la diffusion des rapports d'activités sur notre site internet ;
- **des nouvelles missions assignées à l'IGF**, à savoir : l'appui à l'implémentation du contrôle interne, la mise en œuvre de l'audit interne dans l'administration économique et financière, et l'exercice de l'audit interne dans les projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques Financiers ;
- **la prise en main efficace des nouvelles missions** assignées à l'IGF, à savoir : l'appui à l'implémentation du contrôle interne, la mise en œuvre de l'audit interne dans l'administration économique et financière, et l'exercice de l'audit interne dans les projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques Financiers ;
- **Le traitement de certains dossiers** tels que les passifs et les arriérés de l'Etat, et le remboursement des crédits de TVA, qui constituaient de véritables boulets pour l'Etat.